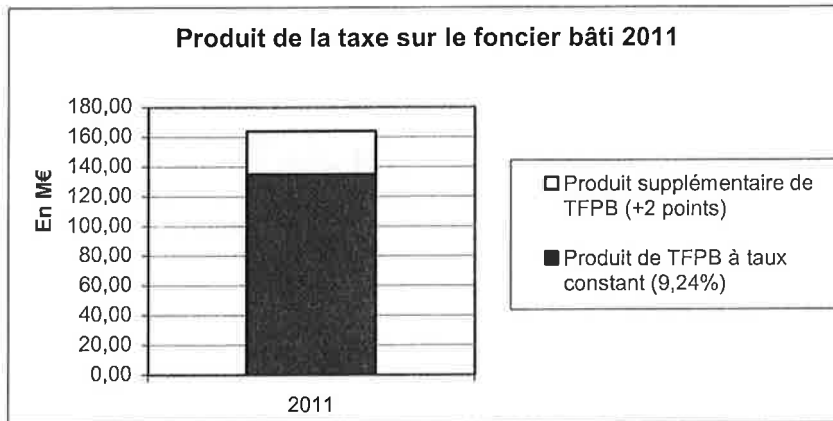


**ANNEXE A LA CONVENTION D'APPUI APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE N° 2-29 DU 18 NOVEMBRE 2011, RELATIVE AUX ENGAGEMENTS PRIS PAR LE DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE EN CONTREPARTIE DU SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL OCTROYE PAR L'ETAT DANS LE CADRE DE LA MISSION D'APPUI AUX DEPARTEMENTS EN DIFFICULTE**

**I. DES RECETTES SUPPLEMENTAIRES RESULTANT PRINCIPALEMENT DES EFFORTS REQUIS DES VALDOISIENS**

**1.1 Augmentation du taux sur le foncier bâti :**

Dès le budget primitif 2011 et face aux difficultés financières rencontrées par le département du Val-d'Oise, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été augmenté de deux points, passant de 9,24% à 11,24%, soit un produit supplémentaire de **29,167 M€ annuels**.



**1.2 Réforme des taxes locales d'urbanisme**

Avec la mise en place de la réforme des taxes locales d'urbanisme, le taux 2012 de la nouvelle taxe d'aménagement s'établit à 2,5% avec comme clé de répartition, 2,2% pour les espaces naturels sensibles (contre 1% en 2011) et 0,3% pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (taux identique à celui de 2011). Ces nouveaux taux produiront leurs effets à compter de 2013 et permettront une rentrée fiscale supplémentaire évaluée à **4,5 M€ annuels**.

**1.3 Poursuite de la politique de cessions immobilières**

Dans un souci de rationaliser sa politique immobilière, le département a procédé à plusieurs ventes de bâtiments départementaux, répertoriées dans le tableau suivant. Ces ventes continueront dans les prochains exercices.

Cessions réalisées sur la période 2008-2010

Désignation du bien	2008	2009	2010
Parcelles de terrain	398 648 €	104 243 €	99 525 €
Immeubles	360 000 €	-	1 660 000 €
<b>Total</b>	<b>758 648 €</b>	<b>104 243 €</b>	<b>1 759 525 €</b>

### Cessions prévues en 2011 et proposées en 2012

Désignation du bien	Prévu 2011	Proposé 2012	Prévu 2013	Prévu 2014
Deuil-la-Barre	175 000 €			
St Leu la Forêt	160 000 €			
Garges-les-Gonesse - TOYOTA	186 350 €			
Luzarches - Château de la Motte	350 000 €	234 000 €	234 000 €	234 000 €
TGI Pontoise		2 500 000 €		
Sarcelles - RENAULT Paumiers Sarcelles		200 000 €	200 000 €	
Sarcelles ZAC Entre-Deux	50 401 €	46 489 €		
Bruyères-sur-Oise – ZAE voie ferrée		312 900 €		
Argenteuil - AUVENCE		1 500 000 €		
Cergy - Soge 2000			3 251 000 €	
Magny-en-Vexin			213 000 €	
Franconville		785 000 €		
<b>Total</b>	<b>921 751 €</b>	<b>5 578 389 €</b>	<b>3 898 000 €</b>	<b>234 000 €</b>

#### 1.4 Instauration de la taxe poids lourds

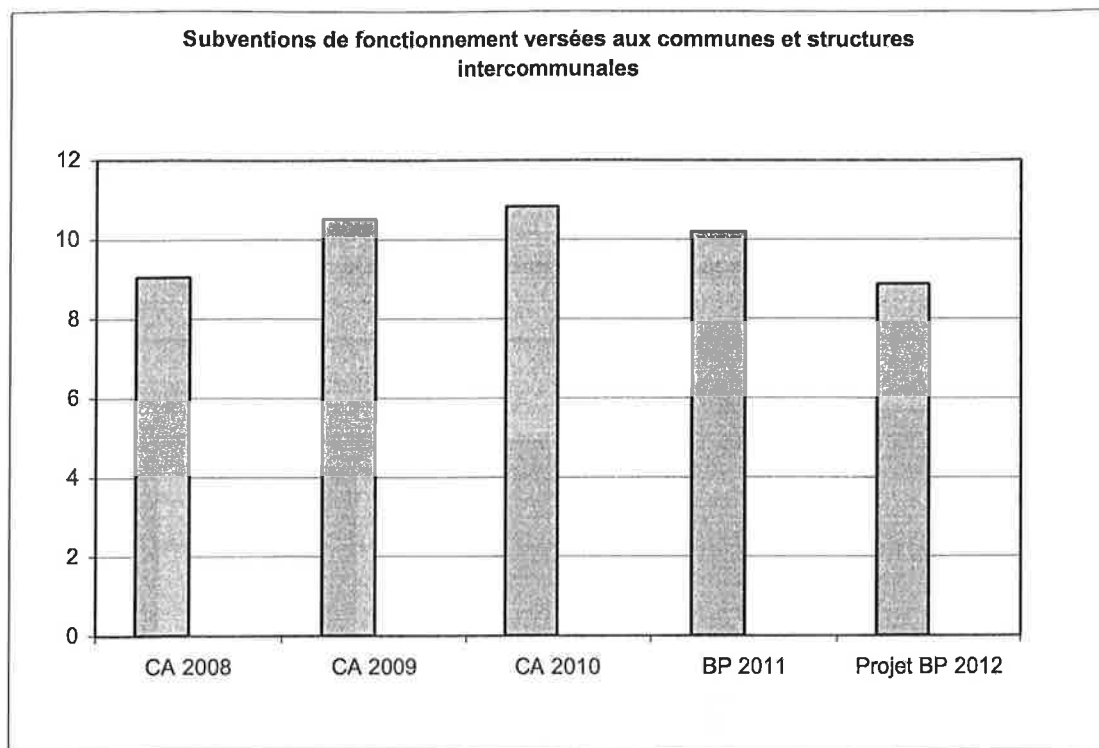
Le Conseil général bénéficiera de l'instauration de la taxe poids lourds sur les routes départementales, susceptible de rapporter **1,5 M€ annuels**, à compter de mi-2013.

## II. UNE REDUCTION DES DEPENSES ENGAGEE DANS LE CADRE D'UN PLAN GLOBAL D'ECONOMIES DE FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 40 M€ EN ANNEE PLEINE

Le Conseil Général du Val d'Oise s'est engagé, corrélativement à l'effort requis des Valdoisiens au titre de la fiscalité, dans un plan de réduction de ses dépenses de fonctionnement, avec deux principes directeurs :

- principe général de la **suppression de dispositifs anciens** ayant produit les effets recherchés et permettant désormais la prise en relais par les collectivités locales et les autres acteurs locaux ;
- principe général d'une **réduction d'au moins 10% des subventions versées en fonctionnement** aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, structures associatives, et organismes associés du Conseil général.

L'objectif serait de générer une épargne de fonctionnement supplémentaire à celle nécessaire pour la couverture des dotations aux amortissements, afin, qu'à l'instar de 2011, un virement additionnel soit effectué du fonctionnement vers l'investissement, pour augmenter la capacité d'autofinancement du département, et réduire à due concurrence le recours à l'emprunt.



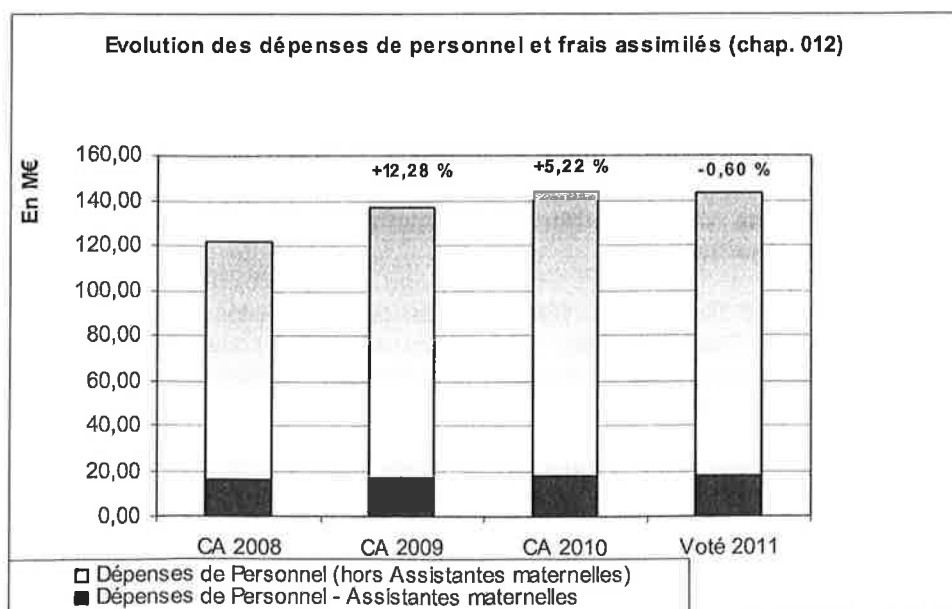
Dans le détail du plan d'économies, le département s'engage sur les points suivants :

### 2.1 Poursuite d'une politique de maîtrise de ses dépenses de personnel et charges à caractère général

Les niveaux des dépenses de personnel et de charges à caractère général du département du Val-d'Oise demeurent très inférieurs aux moyennes départementales, ce qui atteste d'une certaine maîtrise de ces postes. Il s'engage à poursuivre dans cette voie.

D'après les données BP 2011 de la DGCL, les dépenses de personnel se chiffrent à 127 €/hab contre une moyenne à 175 €/hab. Quant aux charges à caractère général, elles se situent à 60 €/hab contre 92 €/hab en moyenne.

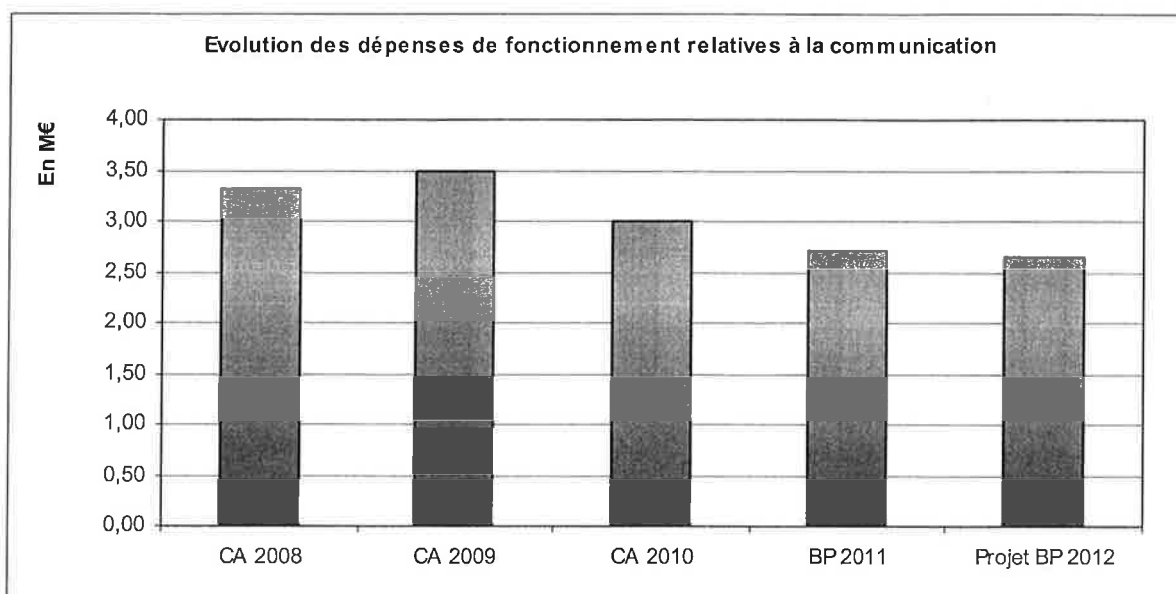
#### ➤ Evolution maîtrisée des dépenses de personnel



En outre, le Conseil général s'engage pour l'avenir à maîtriser la masse salariale.

➤ **Diminution de dépenses relatives à la communication**

Les dépenses relatives à la communication qui ont déjà été réduites à hauteur de 404 k€ en 2011, seront encore diminuées de 35 k€ au projet de BP 2012 par rapport au voté 2011.



➤ **Refonte de l'action en matière de systèmes d'information :**

- Réalisation d'un audit des systèmes d'information du Conseil général,
- Conception et mise en œuvre d'un schéma directeur permettant de hiérarchiser les priorités d'action et d'optimiser les moyens humains et financiers engagés.

Cette fonction-support contribue directement aux recherches d'économies dès le stade du budget 2012, par le report de l'engagement de projets en l'attente du futur schéma (objectif 2012).

➤ **Mise en place d'un projet interne d'administration : PACTE 2011-2012**

Dès 2011, un projet interne d'administration dénommé Projet d'administration pour une collectivité territoriale efficace (PACTE 2011-2012) a été mis en place, avec douze orientations visant à rationaliser l'organisation des services du Conseil général selon les quatre axes suivants :

- se doter des outils organisationnels pour mieux gérer,
- mobiliser l'organisation sur le Grand Paris et ses priorités,
- rapprocher les métiers et optimiser l'organisation,
- innover dans le service public à l'usager ;

➤ **Réflexions sur la rationalisation de l'organisation du Conseil général et de ses structures périphériques :**

- Engagement dès 2012 d'une étude d'ampleur sur les possibilités de mutualiser des fonctions supports internes au Conseil général, permettant de générer des économies d'échelle dans l'organisation administrative et de contribuer à une meilleure allocation des ressources humaines au profit des secteurs en tension.
- Priorité donnée à l'adhésion du Conseil général à des groupements de commandes, tant avec le SDIS du Val-d'Oise qu'avec d'autres collectivités et établissements publics ; dans ce cadre, un rapprochement avec le SDIS est, d'ores et déjà, en cours s'agissant des flottes automobiles, lequel conduira en outre à réviser les questions de volumes, de segments, et de règlement d'usage.

- Lancement, dans le cadre du projet susdit, et afin de dégager de nouvelles sources d'économies sur le moyen et le long terme, de plusieurs travaux portant sur des structures périphériques au Conseil général :

- o réflexion sur l'internalisation de l'ADIAM (Association départementale d'information et d'actions musicales, chorégraphiques & théâtrales) ;
- o audits en cours sur le Laboratoire départemental de l'eau et le Comité des œuvres sociales (COS).

➤ **Réduction de la contribution au FIPHFP :**

- Accentuation des dispositions de nature à réduire la contribution du Conseil général au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),
- Recherche systématique des financements de ce Fonds engagée dès 2011 pour la réalisation des opérations d'équipement des postes adaptés et de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux.

➤ **Meilleure maîtrise des dépenses énergétiques des collèges :**

- Réalisation d'une mise sous contrôle continu et en temps réel, après expérimentation, des installations énergétiques du Conseil général intégrant les 109 collèges ;
- Engagement d'un plan d'investissement destiné à produire des économies sur les consommations, et à générer l'obtention de certificats d'économies d'énergie dont la valorisation sera recherchée notamment par leur cession à titre onéreux.

➤ **Révision de la gestion patrimoniale du département**

La gestion patrimoniale qui sera mise en œuvre dans les prochains mois sera davantage axée sur la performance économique globale, intégrant une analyse des implantations (administratives, techniques, sociales) constituant les sites distants de l'Hôtel du département, destinée à identifier l'ensemble des évolutions pertinentes.

## **2.2 Optimisation des dépenses liées à la sécurité**

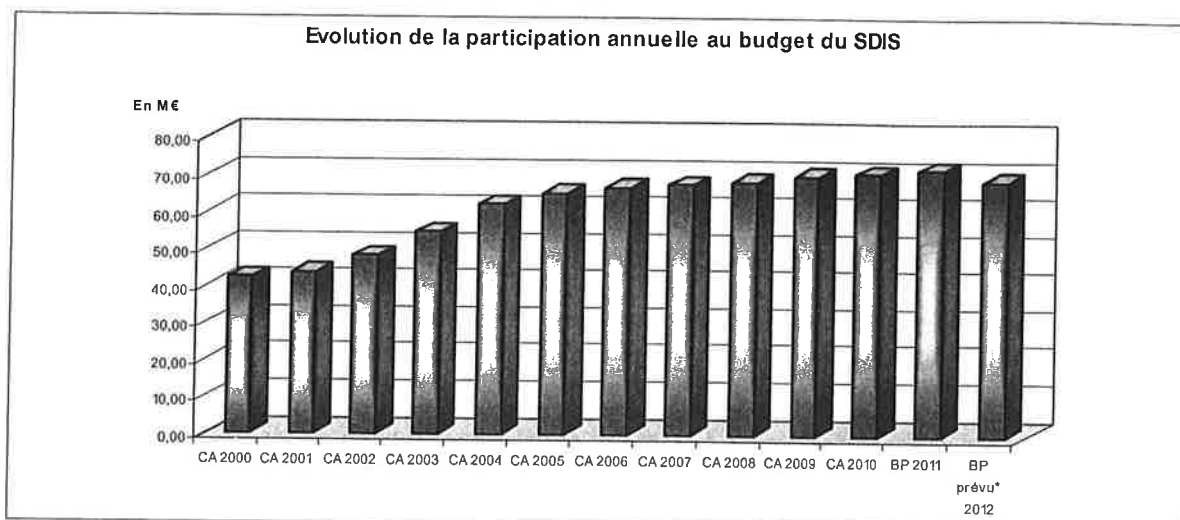
➤ **Diminution de la contribution versée au SDIS**

La contribution versée au SDIS représente un poste important de la section de fonctionnement (plus de 8% des dépenses réelles de fonctionnement votées en 2011), qui a notablement évolué ces dernières années.

Dans le cadre des efforts demandés aux partenaires du département, des négociations sont en cours depuis plusieurs mois qui ont déjà permis de diminuer la contribution versée au SDIS en 2011 (-936 k€ au BS 2011) dans le cadre d'un état prévisionnel révisé des dépenses et ressources du Service.

En outre, et dans le contexte de la préparation de la convention de partenariat triennale 2012-2014, le Conseil général se fixe un objectif complémentaire de diminution de la participation de l'ordre de **2,5 à 3 M€** en 2012, en raison de :

- o l'augmentation des ressources propres du Service (renégociation des conventions SMUR destinée à la prise en compte par les établissements hospitaliers des coûts réels supportés par le SDIS, valorisation des prestations d'accueil au Centre de Formation Départemental, tarification des interventions dites de "carences", etc..., estimées de l'ordre de 800 k€ dès 2012),
- o d'économies internes.



\* Diminution en cours de négociation, baisse prévisionnelle de 3 M€

➤ **Maîtrise du budget alloué à la mission sécurité (dépenses facultatives)**

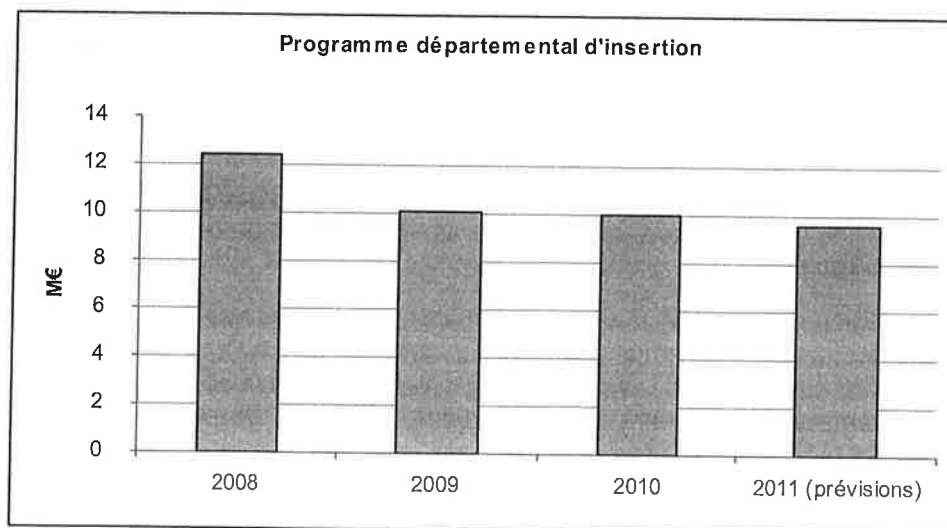
Le budget alloué à la mission "sécurité" correspond essentiellement à des subventions de fonctionnement versées aux communes pour des emplois de policiers municipaux, mais également à des associations d'aide aux victimes. Un effort d'optimisation de ces dépenses est engagé dans ce volet de l'action du Conseil général qui ne relève pas de ses compétences obligatoires.

**2.3 Des dépenses sociales plus efficaces**

Les dépenses d'aide sociale grèvent lourdement le budget départemental et, de par leur caractère obligatoire, ne sont susceptibles que de très faibles marges de manœuvre. L'accent est donc mis sur les dépenses à caractère extra-légal et/ou facultatif.

➤ **Refonte du schéma départemental d'insertion**

La refonte du schéma départemental d'insertion (programme départemental d'insertion) est réalisée avec un objectif d'économies estimé de l'ordre de 1,6 M€ dès l'exercice 2012, par le biais d'une généralisation des appels à projets qui permettent de concilier maîtrise budgétaire et efficacité. Il s'agit de recentrer sur les dispositifs attestant de résultats tangibles en termes d'accompagnement et d'insertion professionnelle des publics cibles.



➤ **Abandon de dispositifs non-obligatoires et rationalisation d'autres dispositifs :**

- Abandon de certains dispositifs non-obligatoires, sous réserve de la modification des conventions qui lient le département et du paiement des reliquats (tel que le financement du transport vers les ESAT), soit une économie de l'ordre de **2,8 M€** en année pleine ;
- Recentrage des financements du Conseil général sur ses missions obligatoires, notamment en matière d'accueil et d'hébergement ;
- Rationalisation du financement d'un certain nombre de dispositifs d'accueil du jeune enfant :
  - o passage d'un financement forfaitaire des crèches à un financement horaire, en fonction de la présence réelle de l'enfant ;
  - o suppression de l'aide au rattrapage dans les territoires dits déficitaires ;
  - o restriction des aides aux entreprises de crèches aux seules places réservées par les communes (économie totale évaluée à 620 k€).

➤ **Mise en place de mesures d'optimisation et de contrôle sur les principaux postes de dépenses sociales :**

- Engagement de mesures d'optimisation et de contrôle dans le calcul des prix de journée des établissements, dans le cadre plus large d'une mise en revue des dépenses d'aide sociale à l'hébergement, comportant notamment un volet spécifique approfondi sur les dotations aux amortissements et la reprise comptable des subventions d'investissement ;
- Développement des modalités du contrôle de l'effectivité de l'emploi des prestations à la personne (PCH et APA) ;
- Réalisation de travaux d'optimisation sur le référentiel PCH et de l'APA ;
- Etude des modalités de développement de l'accueil familial, formule d'accueil moins onéreuse que l'accueil en établissement ;
- Elargissement des modalités de distribution et de gestion des aides permettant un meilleur contrôle de la dépense (CESU, télégestion,...).

#### **2.4 Recentrage de l'action du département en matière de culture, sport et politique de la ville**

Ces dépenses ne sont pas au cœur de l'action dévolue au Conseil général du Val-d'Oise, mais elles constituent néanmoins un pivot fondamental de la cohésion sociale du département. Au regard de ces enjeux, le département s'engage à poursuivre son action de rationalisation dans le choix des subventions versées dans ces domaines, en priorisant et ciblant davantage les dispositifs et/ou structures à financer.

➤ **Application du principe de réduction de 10% des subventions versées en fonctionnement**

Ce principe trouve pleinement à s'appliquer dans les domaines visés, sous réserve de la modification des conventions qui lient le département en tenant compte de la situation de chaque bénéficiaire (-10% au projet de BP 2012 sur l'enveloppe des subventions versées aux organismes associés par rapport au BP 2011 dans le domaine culturel).

En outre, dans tous les domaines de l'action facultative du département, le Conseil général s'engage sur le principe de la recherche d'un rééquilibrage des financements publics (Etat, communes, EPCI).

➤ **Priorisation des dépenses et suspension de dispositifs**

Dans le domaine du sport, une réflexion est engagée sur la rationalisation et l'identification des priorités d'affectation des subventions, en faveur par exemple des instances fédérales départementales, à charge pour elles d'assurer leurs responsabilités dans le financement des clubs et manifestations sportives.

Certains dispositifs correspondant aux versements de subventions de fonctionnement sont suspendus, sous réserve de la modification des conventions qui lient le département et du paiement des reliquats. Ainsi, concernant les contrats départementaux de politique de la ville (CDPV), aucun nouveau contrat ne sera signé en 2012, soit une économie de **1,9 M€** au projet de BP 2012.

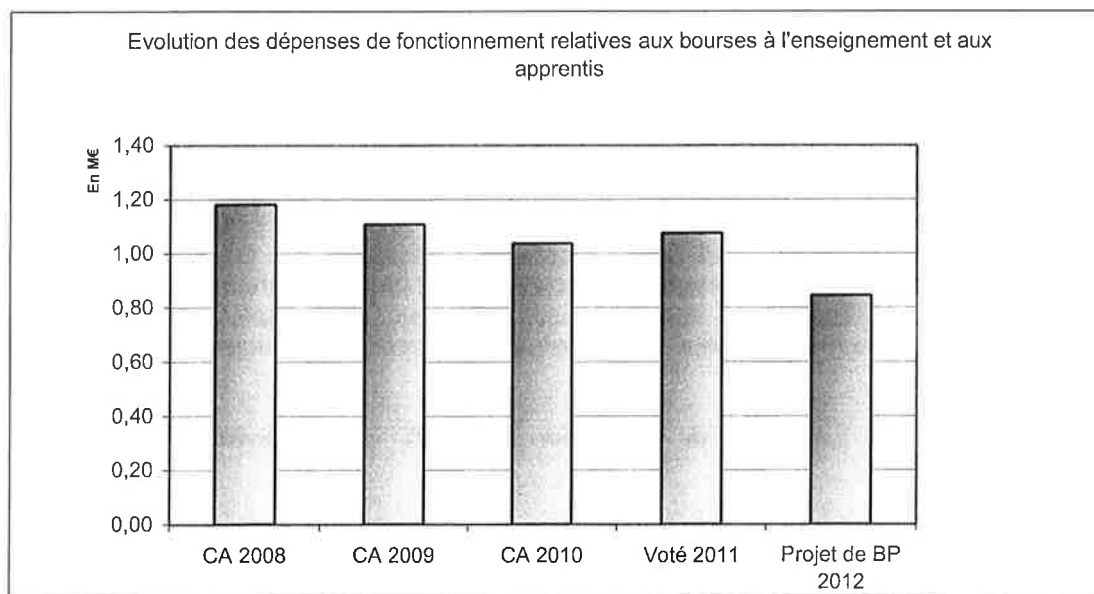
**2.5 Des actions fortes revues dans le domaine de l'éducation**

➤ **Refonte du système de tarification dans la restauration scolaire**

Dès juillet 2011, le principe de tarification différenciée de la restauration scolaire fondée sur le quotient familial a été adopté, en élargissant l'accès au tarif de base et en relevant le tarif supérieur ; en outre, est mise en place une convergence de la moyenne avec celle des tarifs pratiqués dans les établissements du premier degré. Au total, cela a permis de réduire de **800 k€** le coût à la charge du département.

➤ **Réforme du dispositif des bourses à l'enseignement**

Le dispositif des bourses versés à l'enseignement a été intégralement revu afin de le recentrer sur les collégiens ; il a été mis fin au dispositif départemental de bourses à destination des lycéens et des étudiants. Les bourses aux apprentis sont maintenues. Cette refonte du dispositif permet **230 k€** d'économies au projet de BP 2012 par rapport à 2011.



➤ **Réflexion en cours sur l'optimisation des coûts de fonctionnement des collèges**

La dotation de fonctionnement versée aux collèges fera l'objet prochainement d'un audit, axé notamment sur ses éléments constitutifs.

Les collèges seront intégrés dans le plan d'économie d'énergie mentionné ci-avant, destiné notamment à permettre l'identification des moyens permettant d'infléchir la progression des dépenses énergétiques.

Enfin, la question d'un contrôle de gestion sur les dépenses de viabilisation, les réserves, et les dotations exceptionnelles sera approfondie.

## **2.6 Réflexions sur la révision de certains dispositifs d'infrastructures et transports**

- Engagement d'une réflexion sur la révision des aides accordées pour le transport des lycéens (comportant à terme un enjeu de **3 M€** d'économies potentielles) ;
- Adhésion du département à la démarche interdépartementale engagée en concertation avec le STIF en vue de la révision des modalités de financement des cartes améthyste et rubis ;
- Optimisation de l'organisation des transports en relation avec le STIF (contrats de type II), et étude, dans ce cadre, de modes alternatifs (au bus) moins coûteux de déplacements collectifs dans les territoires dits "rurbains"; l'objectif en termes d'économies de fonctionnement est de l'ordre de **1 M€**.

En outre, une analyse de la classification de la voirie départementale selon le niveau de qualité du service attendu est engagée, avec la recherche d'un référentiel actualisé d'entretien courant permettant de générer de nouvelles économies d'échelle via l'optimisation des interventions.

Enfin, les abris bus seront ouverts à la publicité dans le but de générer un flux financier estimé de l'ordre de **400 à 800 k€** en année pleine.

## **2.7 Rationalisation des dépenses liées au développement économique :**

### **➤ Suppression de dispositifs**

Des dispositifs anciens ayant produit leurs effets et permettant désormais la prise en relais par les collectivités locales sont supprimés. Il en va ainsi de la requalification des zones industrielles, du soutien à la commercialisation de foncier économique et du soutien au recrutement de développeurs du commerce (36 k€ économisés sur cette action).

### **➤ Révision systématique des dépenses**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement relatives au développement économique et à l'emploi sont revues, notamment dans tous les domaines facultatifs d'action du Conseil général, relevant à titre principal des compétences de l'Etat et de la Région.

### **➤ Réduction des subventions aux organismes associés**

Les organismes associés du Conseil général sont associés à l'effort d'économies, par la réduction ciblée des moyens de fonctionnement qui leur sont affectés, incluant les aides aux campagnes de communication et la suppression de plusieurs dispositifs :

- abandon du concours "Imagine ton Entreprise" (62 k€ d'économies) ;
- arrêt du versement de la cotisation à l'Agence régionale de développement (50 k€ d'économies)...

Au total du secteur "développement économique", l'objectif chiffré cumulé est de l'ordre de **650 k€**.